



COVEA FINANCE SAS

COVEA PROFIL DYNAMIQUE

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.12.2022

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....	3
rapport d'activité	11
rapport du commissaire aux comptes.....	31
comptes annuels	35
bilan	36
actif	36
passif	37
hors-bilan.....	38
compte de résultat.....	39
annexes	40
règles & méthodes comptables	40
évolution actif net	43
compléments d'information	44
inventaire.....	54

Société de gestion	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Établissement placeur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT Crystal Park - 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Commercialisateur	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

informations concernant les placements et la gestion

Affectation des sommes distribuables :

Résultat : Part C : capitalisation / Part D : distribution.

Plus-values réalisées nettes : capitalisation.

Objectif de gestion : L'OPCVM a pour objectif de chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement à long terme (plus de 5 ans) une performance diminuée des frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 55% de l'indice MSCI Euro, à 25% de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 5/7 ans, et à 20% de l'€STR capitalisé en cours de clôture, et ce en recherchant le meilleur couple rentabilité/risque.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est un indicateur composite :

- 55% MSCI Euro
- 25% FTSE MTS Eurozone Government bond IG 5/7 ans
- 20% €STR capitalisé

L'indice MSCI Euro est représentatif de l'évolution des marchés actions de la zone euro. Cet indice est consultable sur le site : www.msci.com

L'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 5/7 ans est un indice obligataire libellé en euros qui mesure la performance du marché des emprunts d'Etats de la zone Euro dont la maturité est comprise entre 5-7 ans.

Cet indice est publié par www.ftserussel.com

L'€STR (Euro Short Term Rate) correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence de la zone euro. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la BCE dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire.

Toutefois, la gestion de l'OPCVM n'est pas indiciaire, la composition du portefeuille de l'OPCVM peut, à tout moment, s'écarter significativement de celle de son indicateur de référence; des écarts de performance et de risque peuvent ainsi en découler.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées :

La gestion du fonds est active et discrétionnaire.

L'objectif est d'offrir une gestion profilée d'un portefeuille investi en OPC et en valeurs mobilières françaises et étrangères : obligations, actions, titres de créances négociables et toute autre valeur négociée sur un marché réglementé.

Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie, dans un premier temps, sur les Perspectives Economiques et Financières (« PEF ») qui présente trois fois par an les scénarios macroéconomiques par zone ou par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la société de gestion ainsi que sur les conclusions des comités de gestion mis en place par la société de gestion, notamment dans le cadre de la sélection de titres en direct.

Dans un deuxième temps, l'équipe de gestion du fonds décide à travers le comité de gestion de la répartition entre les différentes classes d'actifs et plus particulièrement du degré d'exposition aux différents marchés afin de répondre aux objectifs géographiques ou thématiques.

L'équipe de gestion choisit de façon discrétionnaire ses investissements parmi différents OPC selon un processus de sélection de sociétés de gestion partenaires y compris les OPC de la société de gestion.

L'OPC ne tient actuellement pas compte des risques de durabilité ou des incidences négatives en matière de durabilité dans le processus de décision d'investissement car ils ne font pas partie de la stratégie principale du Fonds. Toutefois, l'OPC peut tenir compte des facteurs de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») dans son processus d'investissement même si cet OPC n'atteint pas les standards minimaux de l'approche extra-financière non engageante à travers d'une part, la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion applicable à tous les OPC qu'elle gère, pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations, et d'autre part, un système d'appréciations extra-financières en fonction de la disponibilité des données des OPC sous-jacents dans lesquels l'OPC investit. Les politiques d'exclusion et ESG sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion à l'adresse www.covea-finance.fr.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'exposition du fonds aux différents risques est la suivante :

- Exposition de l'OPCVM au risque action :

La fourchette d'exposition aux marchés actions est comprise entre 20 % et 80 % de l'actif net via des actions en direct et/ou des parts et/ou actions d'OPC.

Au sein des placements en actions de l'OPCVM, un deuxième niveau de décision porte sur la répartition entre les actifs investis via des actions en direct et des parts et/ou actions d'OPC :

- sur des entreprises de taille importante (Larges Caps),
- sur des entreprises de taille plus réduite (Smalls et Mids Caps) dans la limite de 30 % de l'actif net et,
- des actions des pays émergents dans la limite de 15 % de l'actif net

- Le degré d'exposition de l'OPCVM aux marchés obligataires et monétaires :

La fourchette d'exposition aux marchés obligataires et monétaires est comprise entre 20 % et 100 % de l'actif net.

Au sein des placements en obligations de l'OPCVM, un deuxième niveau de décision porte sur la répartition entre les actifs investis directement et indirectement via des OPC :

- sur des emprunts publics et/ou privés,
- sur des obligations convertibles (dans une limite maximale de 25 % de l'actif net).

- Exposition au marché des matières premières (via des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières) dans la limite maximale de 15% de l'actif net.

- La répartition entre les différents pays et secteurs des actifs investis de l'OPCVM.

Celle-ci résulte essentiellement des conséquences de la gestion des OPC en portefeuille et de choix d'allocation géographique et/ou sectorielle du gestionnaire de l'OPCVM.

- La gestion de l'exposition de l'OPCVM aux différentes devises :

Celle-ci résulte des décisions d'allocation géographique de l'équipe de gestion de l'OPCVM et de l'exposition aux risques de change des OPC sélectionnés.

Dans le cas où le gestionnaire estime inapproprié l'exposition aux différentes devises de l'OPCVM, il pourra engager des opérations visant à la réduire ou à l'augmenter via :

- la réallocation de son actif en OPC exposés dans cette devise
- la tenue de dépôt en devises

L'équipe de gestion décide à travers le comité Multigestion de la sélection de Gestionnaires et d'OPC en tenant compte de critères quantitatifs et qualitatifs.

Les critères d'analyse portent principalement sur :

- Les acteurs (la Société de Gestion ; le Dépositaire ; les auditeurs) ;
- Les moyens humains et techniques affectés à la gestion de l'OPCVM ;
- Le processus d'investissement de l'OPCVM et les stratégies utilisées ;
- Le reporting et la documentation légale mis à disposition ;
- Le contrôle des risques des sociétés de gestion de l'OPC sélectionnées ;
- L'analyse des performances et des risques de l'OPC ;

- L'accessibilité et la tarification.
- Les OPC font l'objet d'une appréciation globale aboutissant à une recommandation ou une interdiction d'investissement.
- La sélection de Gestionnaires et d'OPC met en œuvre une approche modulaire répartissant les OPC et gestionnaires sélectionnés en groupes distincts.

Ainsi, le portefeuille de l'OPC est principalement composé :

- d'OPC dont le gestionnaire recherche une surperformance régulière par rapport à son indice de référence,
- d'autres dont le degré de liberté vis à vis d'un éventuel indice de marché est beaucoup plus important.
- d'autres encore correspondants à des investissements spécialisés sur certains pays, secteurs ou encore types d'entreprises.

Description des catégories d'actifs :

- Actions ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

L'OPCVM peut investir de 20% minimum à 100% maximum de son actif net en actions ou parts d'organismes de placement collectifs, dont les fonds indiciels cotés (ETF) comprenant :

- de 20 à 80% de l'actif net maximum en OPC actions
- de 20% de l'actif net minimum à 100% maximum de l'actif net en OPC obligataires et monétaires
- de 0 à 25 % maximum de l'actif net en OPC sans critère de classification

Le fonds pourra avoir recours :

- Jusqu'à 100 % de l'actif net du FCP en parts ou actions de tous types d'OPCVM (hors Fonds de Fonds) de droit français ou étranger ;
- Jusqu'à 30 % de son actif net dans un but de performance du FCP et sur opportunités en parts ou actions de FIA de droit français ou européens respectant les 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les organismes de placement collectifs mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la société de gestion.

L'OPCVM pourra investir dans des OPC spécialisés sur les sociétés de petites et moyennes capitalisations dans la limite de 30% de l'actif net et des OPC spécialisés sur les pays émergents dans la limite de 15% de l'actif net.

- Actions et valeurs assimilées :

L'actif de l'OPCVM peut être investi selon les opportunités dans la limite maximale de 40% de l'actif net en actions et/ou valeurs assimilées internationales. Le FCP peut investir sur tous les secteurs économiques et sur toutes les zones géographiques y compris les pays émergents, et sur des sociétés de toutes tailles. Au sein des placements en actions de l'OPCVM, un deuxième niveau de décision porte sur la répartition entre les actifs investis :

- sur des entreprises de taille importante (Larges Caps),
- sur des entreprises de taille plus réduite (Smalls et Mids Caps) dans la limite de 30 % de l'actif net et,
- sur des actions des pays émergents dans la limite de 15% de l'actif net.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille de l'OPCVM peut être investi à hauteur maximale de 25 % de son actif net en obligations internationales publiques et/ou privées ainsi qu'en titres de créances à court terme ou en instruments du marché monétaire libellés en euro ou en devises dans une limite maximale de 10% de l'actif net. La notation ne pourra pas être inférieure à BBB-. Le portefeuille de l'OPCVM peut être investi, via les OPC, dans des titres de taux de catégorie « Haut Rendement » (notation inférieure à BBB- Standard & Poors ou équivalent Moody's et Fitch) dans une limite maximale de 10% de l'actif. En cas de divergence sur la notation du titre par ces trois agences de notation, la notation la moins favorable sera retenue.

Critères relatifs à la notation : La Société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la Société de gestion sur la notation de ces produits de taux.

Au sein des placements en obligations de l'OPCVM, un deuxième niveau de décision porte sur la répartition entre les actifs investis :

- sur des emprunts publics et/ou privés,
- sur des obligations convertibles (dans la limite maximale de 25 % de l'actif net).

Répartition dette privée/publique :

La proportion de dette privée/ dette publique peut varier entre 0 et 100% de l'actif net.

L'OPCVM sera soumis aux limites d'expositions suivantes :

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts	de -10 à +10
Devises utilisées / Zones géographiques	Toutes devises / OCDE
Exposition au risque de change	100% maximum

- Instruments dérivés :

L'OPCVM peut avoir recours à des instruments dérivés dans la limite de 100% maximum de son actif net.

- Nature des marchés :
 - Réglementé
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Actions
 - Taux
 - Change
 - Crédit
 - Indice (dont indices de matières premières)
 - Autres risques : volatilité
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments dérivés utilisés :
 - Futures (sur actions/indices/taux d'intérêts/devises/volatilité/indices de matières premières)
 - Options (sur actions/indices/taux d'intérêts)
 - Swaps (de taux/change)
 - Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

En vue de réaliser l'objectif de gestion de l'OPCVM, l'équipe de gestion se réserve la possibilité d'investir sur des instruments dérivés. A cet effet, il interviendra sur des marchés financiers à terme réglementés ou organisés, français et/ou étrangers, ou de gré à gré, dans un but de couverture et/ou d'exposition sur des risques actions, taux, crédit, change et/ou de devises. C'est dans cet esprit d'optimisation de la performance que les produits dérivés sont utilisés occasionnellement dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif net de l'OPCVM. Les instruments financiers à terme et/ou conditionnels font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Leurs sous-jacents relèvent des catégories d'actifs utilisés en direct.

Les futures sur devises, contrats à terme liés aux marchés des changes, sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux devises. Ils permettent d'ajuster l'exposition devises (ou en couverture), afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les futures sur actions/ indices liés aux marchés actions sont utilisés en ajustement de l'exposition actions ou en couverture afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les futures sur volatilité sont utilisés dans une optique de couverture ou d'exposition au niveau de la volatilité implicite des principaux indices des marchés actions en permettant de tirer profit d'une hausse/baisse du niveau absolu de l'indice de volatilité.

Les futures sur taux d'intérêts (contrats à terme) sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque de taux.

Les futures sur indices de matières premières sont utilisés afin d'ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque matières premières dans une limite de 15% maximum de l'actif net. Les indices de matières premières auxquels le fonds aura recours seront constitués de différentes matières premières. Le fonds peut investir sur :

- des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières respectant la règle de diversification de l'indice des 20%/35% ;
- des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières ne respectant pas la règle des 20%/35% en respectant les règles de division des risques des 5%/10%/40%.

Les options sur actions/ indices liés aux marchés actions sont utilisés en ajustement de l'exposition actions, en couverture d'un risque action (par exemple élimination de la composante action d'une obligation convertible) ou en couverture du risque crédit (par exemple en exploitant la corrélation entre la variation des indices boursiers et celle des spreads de crédit). Les options sur actions/indices liés aux marchés actions permettent aussi de tirer profit d'une hausse/baisse de la volatilité.

Les options sur taux d'intérêts permettent de tirer profit d'une hausse/baisse de la volatilité et/ou d'ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque de taux.

Les swaps de taux peuvent être utilisés, de manière occasionnelle, comme substituts aux titres vifs pour exposer ou couvrir le portefeuille face à l'évolution des taux d'intérêts lorsqu'ils se révèlent plus intéressants financièrement que ces derniers. Ils peuvent aussi permettre de passer d'une obligation à taux variable à une obligation à taux fixe (ou réciproquement) en fonction des anticipations de taux du gérant, tout en conservant le spread de crédit offert par l'émetteur de l'obligation.

Les swaps de change sont utilisés pour couvrir et/ou exposer le risque de change d'une obligation en devise (par exemple quand pour un émetteur donné et une maturité donnée, les obligations de cet émetteur offrent un meilleur rendement en devise swapée en euro que directement en euro).

Le change à terme est utilisé en couverture et/ou exposition à une devise.

Le risque de taux des instruments mentionnés ci-dessus est pris en compte dans la fourchette de sensibilité autorisée.

Le risque actions de ces instruments est pris en compte dans la fourchette autorisée d'exposition aux marchés actions.

- Titres intégrant des dérivés :

L'OPCVM peut avoir recours à des titres intégrant des dérivés, dans une limite de 25% maximum de l'actif net, de la façon suivante :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Actions
 - Taux
 - Change
 - Crédit
 - Indice (dont indices de matières premières)
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments dérivés utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Bons de souscriptions de titres financiers
 - Warrants
 - Titres de créances ou EMTN à rémunération ou remboursement indexé
 - Certificats ayant pour sous-jacent des paniers de titres ou des indices de contrat à terme sur matières premières (dans la limite maximale de 7,5% de l'actif net) en exposition. Ces investissements se feront dans le respect des règles de diversification.
 - Autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier (y compris les contrats à terme sur indices de matières premières)

Stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'OPCVM pourra avoir recours à des obligations convertibles, bons de souscriptions de titres financiers, warrants et autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier ainsi qu'à des Titres de créances ou EMTN à rémunération ou remboursement indexé dans un but de couverture et/ou d'exposition notamment aux risques actions, taux, crédit ou change dans la limite de 25% maximum de l'actif net.

Le fonds peut avoir recours à des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières dans la limite maximale de 15% de l'actif net. Les indices de matières premières auxquels le fonds aura recours seront constitués de différentes matières premières.

Le fonds peut investir sur :

- des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières respectant la règle de diversification de l'indice des 20%/35% ;
- des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières ne respectant pas la règle des 20%/35% en respectant les règles de division des risques des 5%/10%/40%.

Les OPCVM dans lesquels le fonds investit pourront avoir recours à des titres intégrant des dérivés.

Le recours à des certificats, avec pour objet de permettre au gérant d'exposer immédiatement le fonds aux perspectives d'un marché ou d'un secteur particulier y compris celui des matières premières, sera limité à 7,5% de l'actif net. Les certificats envisagés pourront avoir pour sous-jacents des indices de contrats à terme sur matières premières.

- Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 10% de l'actif net.

- Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

- Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

- Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres :

L'OPC pourra mettre en œuvre les techniques de cessions ou d'acquisitions temporaires d'instruments financiers.

Celles-ci consisteront en des prêts/emprunts de titres et/ou mises/prises en pension d'actions et/ou de produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) dans la limite maximale de 100% de son actif net avec la faculté de rappeler le montant total en espèces pour les opérations de prise en pension contre espèces à tout moment ou de mettre fin à l'opération qu'il a contractée.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet d'opérations d'acquisition et/ou de cession temporaire de titres pourra représenter 10% de l'actif net.

Les opérations éventuelles d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront toutes réalisées dans des conditions de marché et dans les limites réglementaires. Ces opérations sont réalisées dans un but de gestion de trésorerie et/ou d'optimisation des revenus de l'OPC.

Les contreparties de ces opérations seront des établissements de crédit, de notation minimale "Investment Grade" et dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE. Elles seront sélectionnées par un comité de sélection des contreparties selon des critères définis par la société de gestion. Des informations complémentaires sur la rémunération figurent dans le paragraphe relatif aux frais et commissions.

Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres seront conservés par le dépositaire du fonds.

Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des techniques de gestion efficace sont considérés comme des garanties financières.

- Informations sur les garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition / cession temporaires des titres, l'OPCVM peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera les éléments suivants :

Les garanties financières reçues en espèces seront :

- placées en dépôt auprès d'entités éligibles,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments :

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net (soit jusqu'à 100% de l'actif net en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100% de l'actif net en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments de gestion sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur sont les suivants :

Risque associé aux actions et aux parts d'OPC

La capacité de l'OPCVM à atteindre son objectif de gestion est directement liée à la performance des fonds sous-jacents qu'il détient. L'OPCVM est exposé, au travers des OPC sélectionnés au risque d'évolution des différents marchés financiers qui peut avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds.

Risque actions

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de change

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque lié à des investissements dans des pays émergents

Il correspond au risque lié aux investissements en titres et/ou devises des pays émergents qui se caractérisent par un cours plus volatil et une liquidité des titres plus réduite. Ces marchés peuvent présenter par ailleurs des risques particuliers dus à des conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés pouvant s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatil et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de volatilité spécifique à la détention d'obligations convertibles

Il correspond aux variations de la valeur liquidative du fonds en fonction de l'évolution de la valeur de l'option de conversion. Ce risque se traduit par le fait que la performance du fonds peut être décorrélée des performances de marché et impliquer une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie

Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

Risque lié aux matières premières

Le fonds peut être exposé à travers ses sous-jacents au marché des matières premières. Les matières premières peuvent avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles. Une évolution défavorable des marchés de matières premières pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds en raison de son exposition indirecte aux matières premières.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs

Les titres classés en "spéculatifs" ou "haut rendement" présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir une forte volatilité et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendus à tout instant au meilleur prix, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part C : Tous souscripteurs

Part D : Tous souscripteurs

Tous souscripteurs.

Cet OPCVM peut servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unités de compte. Cet OPCVM s'adresse aux investisseurs qui recherchent une appréciation du capital sur l'horizon d'investissement à travers une exposition aux actions laquelle implique un risque de perte en capital élevé.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et la durée de placement recommandée ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Régime fiscal : L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.

La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique.

Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.

Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de parts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site www.covea-finance.fr.*
- *Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.
Courriel : communication@covea-finance.fr*
- *Date d'agrément par l'AMF : 20 février 1998.*
- *Date de création du FCP : 20 mars 1998.*

rapport d'activité

Environnement Economique

En 2022, la dissipation progressive du risque sanitaire dans la plupart des économies (à l'exception notable de la Chine) a laissé place à d'autres périls. L'escalade des tensions géopolitiques s'est matérialisée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Un événement qui a mis en lumière la polarisation du monde, accentué les incertitudes géopolitiques et creusé les déséquilibres économiques causés par la crise sanitaire. La hausse des prix de l'énergie et des matières premières ainsi que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ont entraîné une très forte accélération des prix. Les pressions inflationnistes domestiques ont progressivement pris le relais des pressions extérieures, amenant à un large resserrement des politiques monétaires de la plupart des grandes banques centrales tout au long de l'année. Restriction monétaire et hausse des prix se sont toutefois répercutées sur la demande au deuxième semestre 2022. Le ralentissement économique, couplé à un moindre accès à la liquidité, fait peser un risque financier de plus en plus tangible sur les passifs accumulés avant et pendant la crise sanitaire par les acteurs publics et privés. Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié contre dollar de 5,8% et termine à 1,066 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent augmente de 10,45% et termine l'année à 85,91 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale (Fed) a entamé un nouveau cycle de resserrement monétaire face aux tensions inflationnistes. La hausse des prix s'est intensifiée sous l'effet de la persistance des déséquilibres entre offre et demande, et l'inflation a atteint un pic à 9,1% au mois de juin. La consommation s'est maintenue, en large partie du fait du surplus d'épargne après les soutiens budgétaires exceptionnels en 2020. Néanmoins, le nouveau contexte inflationniste pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et érode ce surplus d'épargne. Du côté du marché du travail, la demande de main d'œuvre est restée forte tout au long de l'année, et a conduit à une croissance des salaires, qui ne montre pas de signes de ralentissement pour le moment. Dans ce contexte, la Fed a procédé à une hausse rapide de ses taux directeurs, avec 425 points de base de hausse sur l'année. Le mouvement de resserrement devrait se poursuivre. Les prévisions individuelles des membres du Comité de politique monétaire (FOMC) durant la réunion de décembre indiquent en effet que le taux directeur pourrait être porté à [5,00 ; 5,25%] d'ici la fin d'année 2023, soit une augmentation de 50 pb par rapport à la trajectoire présentée en septembre dans le précédent jeu de prévisions. Ce resserrement des conditions de financement a fortement pénalisé le secteur immobilier américain. Sur le plan budgétaire, les sénateurs ont adopté le plan de l'administration Biden intitulé « Inflation Reduction Act » qui vise à diminuer l'impact de la hausse des prix et permettre une réduction du déficit public d'environ 300 Mds\$ à horizon 10 ans. Enfin, les élections de mi-mandat au mois de novembre ont permis aux républicains de reprendre la majorité à la Chambre des Représentants alors que les démocrates ont conservé la majorité au Sénat. Cette nouvelle configuration laisse présager un statu quo législatif pour la fin du mandat du président Biden, chaque camp neutralisant les projets de l'autre.

Au Royaume-Uni, les perturbations politiques se sont ajoutées au ralentissement économique. Arrivée au pouvoir durant l'été 2022, à la suite de la démission de Boris Johnson, Liz Truss a connu le plus court mandat de l'histoire britannique au poste de Premier ministre. L'annonce de sa politique budgétaire a entraîné des tensions sur les taux souverains et sur la livre britannique. La Banque d'Angleterre est intervenue afin de mettre fin à ce début de panique financière en achetant, sur une très courte période, des titres souverains. Ces événements ont conduit à la démission de L. Truss, remplacée par Rishi Sunak. En parallèle, les difficultés économiques se sont accumulées, particulièrement pour les ménages qui ont vu leur pouvoir d'achat reculer fortement en raison de l'inflation. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a procédé à plusieurs hausses de son taux directeur, et a souligné lors de sa dernière réunion que le marché du travail reste tendu et que les pressions inflationnistes sont de plus en plus alimentées par des facteurs domestiques, ce qui justifie la poursuite du durcissement de la politique monétaire.

En Zone euro, le conflit en Ukraine a mis en lumière la dépendance énergétique des pays européens. Le contexte géopolitique ainsi que la volonté européenne de réduire les importations d'énergie russe ont conduit à une envolée des prix de l'énergie. Les tensions inflationnistes se sont peu à peu diffusées à l'ensemble de l'économie, et la Zone euro a connu une inflation record de 10,6% au mois d'octobre. Le choc énergétique, conjugué aux fortes incertitudes liées au conflit, ont conduit à une modération de l'activité économique et à une dégradation des indicateurs d'enquête, particulièrement marquée en Allemagne. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a emboîté le pas à ses homologues et a procédé à plusieurs hausses de ses taux directeurs à partir de l'été 2022. Le cycle de resserrement devrait se poursuivre au moins au premier semestre 2023. Du côté budgétaire, de nombreux gouvernements ont annoncé des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises face à la hausse des prix de l'énergie. Par ailleurs, les pays membres de l'Union européenne se sont accordés sur un certain nombre de mesures pour réduire leur dépendance à l'énergie russe et limiter la hausse des coûts énergétiques, notamment des achats groupés de gaz et l'instauration d'un prix plafond sur le gaz à 180€/MWh. Du côté politique, l'année a été marquée par l'arrivée au pouvoir en Italie du parti eurosceptique « Frère d'Italie », mené par Georgia Meloni.

En Chine, l'activité économique a souffert de la politique sanitaire « zéro-covid » du gouvernement. Les restrictions liées aux différentes vagues épidémiques en 2022 ont entravé à la fois la demande interne mais également la capacité à produire. Les autorités ont toutefois décidé d'abandonner cette politique sanitaire en fin d'année, mais la forte montée des contaminations qui en résulte ne devrait pas permettre la normalisation de l'activité à court terme. En parallèle, le secteur immobilier chinois a poursuivi sa dégradation, malgré les soutiens gouvernementaux.

Au Japon, la politique monétaire est restée à contre-courant des autres grandes économies développées. Ce différentiel de politique monétaire s'est traduit par une forte dépréciation du yen qui a amené les autorités à intervenir sur le marché des changes. Néanmoins, la Banque du Japon a surpris durant sa dernière réunion de l'année, en annonçant un assouplissement de sa politique de contrôle de la courbe des taux, en faisant passer la fourchette de fluctuation des taux sur les obligations souveraines à 10 ans de $\pm 0,25$ pt autour de 0% à $\pm 0,5$ pt autour de 0%. Du côté de l'activité, l'économie peine à retrouver son niveau d'avant crise mais a montré des signes de redressement sur les derniers mois de l'année.

Sources des données: Refinitiv, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

Présentation de la gestion réalisée sur la Multigestion

Marchés Financiers

Sur le plan des performances, des différents types d'actifs à l'échelon international, l'exercice 2022 contraste avec le très bon millésime précédent : même si les indices globaux de matières premières parviennent à maintenir leur tendance positive, la plupart des autres actifs risqués corrigent sensiblement.

En effet, actions et d'obligations reculent nettement, dans des proportions relativement similaires, tout en étant inhabituellement corrélés. Dans le même temps, les investisseurs se réfugient sur les liquidités, qui deviennent de mieux en mieux rémunérés, d'autant plus exprimées en USD. La tendance de cette devise favorise la résistance des cours de l'or exprimé en euros. Ce métal prend sa revanche sur les nombreuses cryptomonnaies qui s'effondrent, notamment dans le sillage de la faillite du courtier spécialisé FTX.

Reflète d'une forte agitation et de pics de volatilité, les indices mondiaux d'actions suivent en termes graphiques une sinusoïde descendante : ils passent par des creux qui laissent presque craindre l'entrée en marchés durablement baissiers - comme en juin et septembre -, et lorsqu'ils se ressaisissent, plafonnent - comme en août - à des niveaux pas toujours si éloignés de ceux de début d'année. En revanche, l'évolution baissière des marchés obligataires se déploie de manière plus linéaire.

Sur le plan géographique, les seuls indices d'actions significatifs, qui parviennent à afficher une performance positive, se situent en Amérique latine (Argentine, Chili et Brésil), en Asie (Thaïlande, Indonésie, Inde et Singapour) ou en Europe (Royaume Uni, Portugal, Norvège et Grèce). La Turquie connaît aussi un puissant retour de flammes. Par ailleurs, les indices d'actions japonaises et européens limitent leur retrait, alors que les Chinois et Américains dévissent sévèrement, d'autant plus s'agissant du Nasdaq (-28,9%), à forte composantes valeurs technologiques.

En fait, la hiérarchie de performance géographique des indices actions dérive en grande partie cette année, de leur structure sectorielle : présence des valeurs énergétiques et de défense, poids des valeurs endettées et degré de sensibilité de leurs composantes aux variations des taux longs en fonction de leur durée ; ce dernier facteur contribue fortement aux rotations sectorielles et de styles, à la réduction générale des coefficients de capitalisation observée et au plongeon de nombreuses valeurs de croissance.

De fait, cette orientation des valeurs mobilières dérive du retournement du cycle des taux, initié par les principales banques centrales – hors celle du Japon –, dans l’optique de refroidir des économies en surchauffe, au sortir de la crise covid, sans craindre d’installer au final la récession. Elle vient aussi du contexte géopolitique dégradé (invasion de l’Ukraine par la Russie le 24 février, tensions sino-américaines accentuées, accompagnées de menaces de guerres atomiques), et sanitaire en Chine. En effet, les institutions prises de vitesse se donnent pour objectif de combattre, prioritairement et à marche forcée (à partir de mi-mars, la FED cumule pour prendre cet exemple une hausse de ses taux directeurs de 4,25%), une flambée inflationniste, pas connue depuis une quarantaine d’année, et visiblement pas anticipée par elles ; pratiquement, ces autorités monétaires impactent la partie courte et longue de leur courbe de taux, en relevant leurs taux directeurs et en réduisant leur taille de bilan.

Cette poussée inflationniste vient initialement de déséquilibres conjoncturels, déjà connus en 2021 - entre offres (désorganisations logistiques et déficits de main d’œuvre post covid, pénuries de matières premières et de composants électroniques) et demandes (consommations renouées post covid, déficits budgétaires massifs, créations monétaires) selon les zones - qui s’ajoutent à des déséquilibres structurels entre offres (démographie impactant le marché du travail, investissements miniers jugés insuffisants), et demandes (plans massifs de relocalisations ou de transitions énergétiques). La hausse des prix trouve son second souffle, au travers de l’entrée en guerre de la Russie avec l’Ukraine, car elle se traduit en outre par une profonde crise énergétique digne des années 1970 (flambée du prix du gaz) en Europe, qui propulse le prix des hydrocarbures dans le monde en première partie d’année, et à la relance des budgets militaires ; s’ajoute en Chine, la paralysie quasi continue d’activités, étant donné l’échec de la politique autoritaire zéro-covid-19.

Tout au long de l’année, la volatilité des valeurs mobilières se nourrit en particulier de l’incertitude de la majorité des investisseurs face aux modalités d’application de la hausse des taux par les principales banques centrales (rythme de progression et plafonds objectifs en fin de leurs taux directeurs) et aux effets tangibles de leur politique sur l’économie: la lecture des données macro-statistiques par les opérateurs de marchés se révèle d’autant plus complexe, qu’il existe de traditionnels effets retards des hausses de taux sur l’économie, et d’impacts différenciés fonction de l’origine de l’inflation. Parallèlement, l’impact de la variation de taux des banques centrales se trouve quasi direct sur les marchés, comme ceux des changes par exemple, comme le démontre le renforcement de l’USD, dès lors que la FED prend de l’avance par rapport aux autres banques centrales - en l’occurrence la première annonce de la BCE n’intervient que quatre mois après elle, en juillet – ; ce qui ne manque pas de ralentir les prix des importations américaines.

Dans ce cadre, la majorité des investisseurs accueillent favorablement des signaux de ralentissement économique même modéré, alors qu'au contraire, toute variation jugée un peu excessive, leur fait craindre le pire scénario de stagflation.

Néanmoins, face à ses vents contraires, les marchés ont pu compter tout au long de l'exercice sur un solide soutien micro-économique : de nombreuses entreprises réussissent à transmettre la hausse de leurs coûts à leurs clients.

Recul sévère des bourses mondiales au cours du premier semestre :

Au cours de cette période, la qualité des publications et perspectives d'entreprises ne suffit pas à contrecarrer les puissants vents contraires qui pèsent sur l'orientation des bourses. En guise d'illustration, le S&P 500 enregistre sa plus mauvaise performance semestrielle des 52 dernières années. Le sentiment des investisseurs se détériore au fur et à mesure qu'ils anticipent et constatent les nouvelles conditions monétaires engagées par les principales banques centrales, face aux pressions inflationnistes.

L'avance prise par la FED dans son cycle de relèvement de taux par rapport aux autres banques centrales facilite l'appréciation de l'USD face aux principales devises : il s'approche de la parité avec l'euro, tandis que le yen japonais poursuit sa chute jusqu'à atteindre un plus bas depuis 1998.

Dès les premiers jours de janvier, la FED laisse entendre son intention de contrer plus rapidement qu'anticipé les pressions inflationnistes inhabituelles qui ressortent des statistiques, au travers des mesures suivantes : arrêt de ses achats d'actifs en mars, augmentations répétées de ses taux directeurs et réduction de son bilan en juillet sont annoncés ou anticipés par les investisseurs. Cette perspective commence à alimenter la hausse des courbes de taux.

Progression de la hausse des prix et des taux trouvent une nouvelle dynamique, avec les troubles, qui se transforment en guerre le 24 février entre la Russie et l'Ukraine. Cette confrontation se traduit en Europe par de nouvelles perturbations d'approvisionnements, tant alimentaires, qu'industrielles et énergétiques : le prix des hydrocarbures et de l'électricité flambe, notamment du fait de la dépendance allemande aux ressources russes.

En conséquence, les marchés obligataires consolident lourdement en mars, face à l'apparition de pressions inflationnistes, hors normes, en quarante années. Les marchés d'actions occidentaux font preuve de résilience, grâce à des statistiques macroéconomiques de bonne facture, et à leur perception favorable, du premier relèvement de taux monétaire qu'effectue la FED depuis 2008 ; en revanche, avec la mise en place d'un embargo occidental sur le pétrole russe, qui propulse le Brent jusqu'à 140 USD, des marchés d'actions des pays émergents, les plus dépendants aux importations de matières premières reculent ; comme en Chine, qui confine à nouveau. Néanmoins, une détente passagère sur le prix du pétrole intervient à l'annonce de la mise sur le marché d'une partie du stock stratégique américain.

Jusqu'à fin juin, les marchés restent mal orientés, même avec le maintien, dans l'ensemble de bonnes publications des sociétés ; la nervosité reste palpable, car des titres soient lourdement sanctionnés, au moindre ralentissement de leur dynamique d'activité.

Le conflit russo-ukrainien participe aux désorganisations persistantes de chaînes d'approvisionnements et à l'élévation du prix des matières premières. De plus, prévisions du FMI et macro statistiques laissent craindre un ralentissement économique plus élevé qu'attendu ; dans ce contexte la crainte de stagflation s'installe : les courbes de taux s'élèvent et se pentifient rapidement, tandis que les investisseurs craignent une sur réaction de la politique monétaire de la FED.

Cette dernière relève pour la première fois depuis 2000 ses taux de 50 points de base, début mai, ce qui accentue la tendance très haussière de l'USD observée depuis le début de l'année ; parallèlement, les statistiques chinoises traduisent l'impact des confinements stricts. Les marchés d'actions internationaux limitent leur retrait alors que le sentiment des investisseurs vire à la peur d'une récession.

La chute des marchés devient brutale ; ceux d'actions internationales atteignent leur point bas annuel. Pour contrer l'inflation, la BCE communique en effet sur une hausse de ses taux de 0,25% prévue le mois suivant et une autre possible de 0,5% à la rentrée. Dans son sillage, la FED relève cette fois ces taux de 75 points de base. Les opérateurs de marchés craignent une récession généralisée. Dans le même temps, le prix du gaz sur la référence européenne juin se hausse de 50%.

Au second semestre, la hausse des taux se poursuit mais n'entrave pas complètement la progression des marchés d'actions :

En début d'été, la BCE réalise comme annoncé sa première augmentation de taux directeur depuis 2011, ce qui pèse sur les taux longs ; ce qui facilite l'atteinte par l'euro de la parité avec l'USD, pour la première fois depuis 20 ans. Un rebond des actions internationales s'enclenche jusqu'à mi-août grâce aussi à la bonne dynamique des résultats déclarés et

Le retournement des bourses vient de nouvelles statistiques qui traduisent un ralentissement économique et du net recul des actions chinoises, pénalisées par la poursuite de la politique interne zéro covid. BCE et FED augmentent de 75 points de base leurs taux directeurs : la baisse s'accélère jusqu'à fin septembre, car la majorité des investisseurs craint une entrée brutale de l'économie mondiale en récession ; ce que traduit par exemple la plus forte inversion de courbe de taux américaine, depuis 40 ans. En Europe, la crise énergétique s'avive avec le sabotage des réseaux Nord Stream 1 et 2, qui prive l'Allemagne de gaz russe, et en Asie, la décision des autorités chinoises de confiner cette fois Shenzhen contre la Covid. Ce qui n'empêche pas BCE et FED de relever leur taux directeur de 0.75% le 8 et le 21 du mois.

Rebond des actions jusqu'à fin novembre et consolidation des obligations.

Les marchés d'actions occidentaux parviennent à enrayer leur recul et bénéficient de deux forces motrices pour se relancer : l'espérance d'un infléchissement de la politique de hausse des taux engagée par les principales banques centrales, au vu de statistiques traduisant un ralentissement économique ; ainsi que la qualité des publications trimestrielles et des perspectives d'entreprises. A cette occasion, le Dow Jones grimpe de 14,3%, sa plus forte hausse mensuelle en 46 ans.

Sur fond de moindre volatilité, les bourses mondiales progressent sensiblement en novembre. Statistiques d'activité et d'inflation, discours et décisions officiels exaucent en effet, deux principales attentes de la majorité des investisseurs : le ralentissement des économies, du brutal retournement du marché immobilier américain, et de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique induisant une modération attendue du rythme de progression des taux de la FED (portés à 4,5%) et de la BCE (son taux de dépôt atteint 2%) ; ainsi qu'un allègement de la politique zéro covid en Chine. A noter l'effritement du prix du pétrole, malgré la revalorisation de l'USD, du fait notamment d'un début d'hiver plus doux en Europe.

Les principales bourses reculent continument à travers le monde, en décembre, sur fond de hausse des taux longs. Au vu de statistiques contradictoires, FED et BCE limitent le relèvement de leur taux à 50 points de base, en milieu de mois. Néanmoins, les deux banques centrales communiquent sur la durabilité de leur politique restrictive pour contrer l'inflation. L'incertitude gagne alors la majorité des investisseurs sur l'intensité de la récession qui en résultera. Parallèlement, le net desserrement de la politique zéro covid en Chine, laisse craindre un regain d'inflation, notamment via le prix des matières premières. A noter le renforcement de l'euro vis-à-vis de l'USD.

Politique de gestion

Covéa Profil Dynamique s'expose majoritairement aux actions.

Son indice de référence (55% MSCI Euro + 25% FTSE MTS 5-7 ans + 20% €STR capitalisé) se compose de 55% d'actions (« la neutralité »). L'exposition actions peut évoluer entre 0 et 70%, alors que l'exposition des produits de taux fluctue entre 20 et 100%.

Entre le début et la fin de l'année 2022, le poids des actions augmente dans le portefeuille, passant d'environ 45,4% à 51,6%. Nous modulons l'exposition actions essentiellement au travers des valeurs européennes.

En parallèle, nous relevons le poids des actions américaines, qui passe au cours de l'exercice de 0,4% à 1,3%, alors que celui des valeurs japonaises évoluent de 2,1% à 1,9%. Nous continuons à rester à l'écart des actions des pays émergents.

L'exposition aux convertibles passe de 2,7% à 2,5% du portefeuille.

L'exposition obligataire, qui se partage entre des fonds de titres souverains et de crédit, dont certains internationaux, augmente de 14,4% à 31,3%.

Nous réduisons les positions en fonds de performance absolue, qui atteignaient 5,4% en début d'exercice, pour tendre au final vers 2,7%.

Entre le début et la fin de l'année, nous réduisons le poids des liquidités qui passe de 32,1% à 11,9%.

La complexité de gestion de cette année vient de la difficulté à diversifier les actifs, étant donné leur corrélation inhabituelle : leur valorisation est guidée pour beaucoup par la hausse des taux longs et les anticipations portant sur la politique des banques centrales pour juguler l'inflation.

L'évolution des marchés d'actions européennes ressemble aux multiples « rebonds d'une balle, descendant le long des escaliers ».

Nous distinguons cinq phases :

- Une baisse jusqu'au 8/3, suivi d'un rebond jusqu'au 29/3.
- Recul jusqu'au 9/5, suivi d'un rebond jusqu'au 30/5.
- Une baisse jusqu'au 5/7, suivi d'un rebond jusqu'au 16/8.
- Recul jusqu'au 29/9, suivi d'un rebond jusqu'au 30/11.
- Décembre signe une dernière baisse.

Jusqu'au 8 mars, la baisse des actions ressort plus forte que celle des obligations.

En effet, les valeurs européennes reculent car elles affrontent une forte progression des taux, partiellement alimentée par la volonté de la FED de contrecarrer des pressions inflationnistes inédites depuis 40 ans, de l'autre côté de l'Atlantique. Les hausses de rendement monétaires et obligataires s'accroissent aussi sur le continent européen, du fait des hausses de prix résultant des perturbations d'approvisionnements, notamment énergétiques, inhérentes au conflit entre l'Ukraine et la Russie.

L'année débute avec une exposition actions proche de 45,4%.

Tout début janvier, pour satisfaire des rachats nets de 46 M€ et 12,5 M€, nous puisons 19 M€ dans les liquidités, et pour le solde, cédon des parts de fonds dans toutes les classes d'actifs : nous vendons en effet des parts de quinze fonds de performance absolue, dont HSBC Multi Asset Style Factors et Exane Pleiade. Les principaux allègements obligataires portent sur Covéa Obligations Convertibles et Covéa Euro Spread. En matière d'actions, nous réduisons en particulier les lignes des fonds Covéa Actions France, Covéa Flexible ISR et Covéa Actions Europe Opportunités. S'agissant des dérivés obligataires, nous achetons à deux reprises 0,75% de futures Bund, au niveau de -0,16% et de -0,02% sur le Bund 10 ans.

Le mois suivant, nous exploitons la forte volatilité obligataire et opérons cette fois entre +0,08% et +0,32% sur le Bund 10 ans. La somme cumulée des opérations représente l'équivalent d'1,5 point supplémentaire en futures Bund. De la même manière, nous tirons parti des fortes variations de l'indice actions DJ Eurostoxx 50, entre 3796 et 4246 points. Les nombreuses interventions en futures de cet indice correspondent à l'ajout de 6 points d'exposition actions.

Fin février, l'exposition actions de votre fonds termine à 50,7%.

Au cours des huit premiers jours de mars, nous mettons à profit la volatilité obligataire, au travers d'opérations d'allers-retours, sur des futures Bund entre -0,08% et +0,11% sur le 10 ans Bund. La somme cumulée des opérations représente l'équivalent de -1,5 point en futures Bund. Sur les actions, nous tirons parti de la désaffection des valeurs britanniques par la majorité des investisseurs : nous arbitrons partiellement, Covéa Actions France et Covéa Actions Euro en faveur de Covéa Sélection UK. Par ailleurs nous ajoutons 2% d'expositions actions en acquérant des futures DJ EuroStoxx 50 sur son niveau de 3796 points.

Du 8 mars au 29 mars, les marchés de valeurs européennes rebondissent. Ils font preuve de résilience car ils intègrent de facto des statistiques macroéconomiques de bonne facture, la poursuite de la politique agressive de remontée des taux qu'engage la FED - qui soutient l'USD au bénéfice des entreprises exportatrices européennes - ainsi que la relative stabilisation du prix du pétrole, du fait entre autres de la mise sur le marché d'une partie du stock stratégique américain.

Sur cette plage de temps, nous continuons à exploiter la volatilité obligataire entre +0,21% et +0,69% sur le 10 ans Bund, au travers d'opérations d'allers-retours, sur des futures Bund

La somme cumulée des opérations représente l'équivalent de 3,75 points supplémentaires en futures Bund. Par ailleurs nous diminuons de -5% l'expositions actions en cédant des futures DJ EuroStoxx 50 sur son niveau de 3741 points.

Le 31/3/2022, nous décidons de céder 14,75 M€ en actions pour tendre vers la neutralité, Nous vendons en particulier des parts de Covéa Actions Europe hors Euro, Covéa Actions Europe Opportunités et Covéa Actions Rendement.

En fin de premier trimestre, votre fonds s'expose en conséquence aux actions, convertibles, obligations, fonds de performance absolue, monétaires et liquidités respectivement à hauteur de 55,3%, 2,5%, 21,2%, 4,9% et 16,1%.

La tendance baissière des marchés de fin mars au 9 mai, vient de nouveaux confinements sans concession en Chine contre la Covid 19, de désorganisations accrues d'approvisionnements en Europe du fait du conflit russo-ukrainien et de craintes de stagflation de l'économie. De plus, la hausse de l'USD, stimulée par la politique de remontée de taux de la FED, participe au renchérissement de la facture énergétique des européens.

Sur cette plage de temps, s'agissant de l'exploitation de la volatilité par le biais des dérivés, les opérations d'allers-retours, sur futures Bund ajoutent 3,25 points d'exposition au 10 ans Bund.

En matière de change, nous profitons de la hausse de l'USD pour en vendre à hauteur de 0,67% mi-avril, ainsi que 0,5% à la fin de ce mois-là. De la même manière, nous tirons parti de la montée des taux pour puiser dans les liquidités et acquérir 2,9M€ d'OAT 3/2024 mi-avril. Dans le domaine des actions, nous effectuons deux arbitrages partiels : de Covéa Flexible ISR en faveur de Covéa Amérique Midcap début avril, ainsi que de Covéa Actions Europe Opportunités – pour éviter un dépassement d'emprise maximale de 25% - au bénéfice de Covéa Actions Rendement fin avril.

Toujours dans la logique de profiter de la progression des taux, nous acquérons des parts de Covéa Euro Souverain et de Covéa Euro Spread au cours des neuf premiers jours de mai. Nous arbitrons aussi partiellement Covéa Actions Europe Opportunités en faveur de Covéa Sélection UK ; le marché des actions britanniques paraissant toujours délaissé par la majorité des investisseurs.

Le marché européen des actions enregistre un rebond du 9 au 30 mai, qui s'explique principalement par de meilleures publications et perspectives d'entreprises qu'attendues.

En matière de dérivés, nous continuons à exploiter activement la volatilité obligataire, au travers d'opérations d'allers-retours, sur des futures Bund, dont la somme cumulée retire -0,75 point d'exposition.

Fin mai, nous cédon des parts du fonds de performance absolue Allianz Volatility Strategy.

L'exposition actions de votre fonds se situe au niveau de 54,5% fin mai.

La baisse des valeurs européennes du 30 mai au 5 juillet vient de la crainte des opérateurs de marché que les perspectives économiques s'assombrissent avec le spectre d'une récession généralisée. D'autant plus que le prix du gaz augmente de plus de 50% en Europe.

Début juin, nous finissons de vendre la ligne Allianz Volatility Strategy.

Nous écrêtons Covéa Actions Europe hors Euro pour éviter un dépassement d'emprise maximale de 25% en fin de mois.

Nous sommes acheteurs nets de contrats futures actions et obligataires, de telle sorte qu'à la fin du premier semestre, votre fonds s'expose en conséquence aux actions, convertibles, obligations, fonds de performance absolue, monétaires et liquidités respectivement à hauteur de 52,8%, 2,5%, 27,6%, 4,8% et 12,3%.

Les bourses d'actions européennes se valorisent nettement du 5 juillet au 16 août. Le premier moteur de la hausse vient du recul marqué des taux longs, alimenté par les politiques restrictives des principales banques centrales - en lutte contre l'inflation la plus élevée depuis 1981 – qui résulte de statistiques traduisant un ralentissement économique. La seconde force de traction de cette progression résulte de publications trimestrielles et de perspectives d'entreprises meilleures qu'attendues.

Etant donné la baisse des taux longs, nous cédon à deux reprises au cours de la première quinzaine de juillet -2,25 points en futures Bund sur les niveaux de 0,85% et de 0,75% du 10 ans Bund. En matière d'actions, nous vendons des parts de Covéa Actions Europe hors Euro pour éviter un dépassement d'emprise maximale de 25%.

Première quinzaine d'août, le solde des opérations d'allers-retours sur les futures Bund ajoute cette fois +0,75% d'exposition sur le Bund 10 ans.

Les marchés se retournent cette fois de mi-août à fin septembre.

Malgré des publications d'entreprises meilleures qu'attendues, la majorité des investisseurs craint l'accentuation des signes de récession. Ce d'autant plus que les principales banques centrales continuent à indiquer, que leur objectif premier consiste à juguler l'inflation. En réaction, courant septembre, la courbe de taux américaine s'inverse le plus fortement en 40 ans. En Europe, la crise énergétique s'avive avec le sabotage des réseaux Nord Stream 1 et 2, qui prive l'Allemagne de gaz russe. Les investisseurs se réfugient nettement sur l'USD, et délaissent le GBP, étant donné des craintes de futurs déficits budgétaires excessifs au Royaume-Uni.

Au cours de la seconde quinzaine d'août, nous exploitons « comme de coutume » la volatilité obligataire, au travers d'opérations d'allers-retours, sur des futures Bund principalement entre +0,88% et +1,48% sur le 10 ans Bund. Le solde net cumulé des opérations représente cette fois l'équivalent d'une acquisition de +3,75 points en futures Bund.

Par ailleurs, nous prenons des bénéfices sur les actions à trois reprises, en ouvrant des positions vendeuses sur des futures DJ Eurostoxx 50 sur les niveaux de 3750, 3775 et 3800 points, de telle sorte que l'exposition actions de votre fonds se situe au niveau de 52,8% fin août.

Début septembre, pour éviter un dépassement de 10% de liquidités en comptes courants, nous souscrivons des parts de Covéa Moyen Terme.

En matière d'actions, pour satisfaire un peu avant la fin du mois, des rachats nets de 2,9M€, nous cédon des parts de Covéa Actions Euro, Covéa Sécurité, et de Threadneedle Credit Opportunities.

Fin septembre, nous répartissons des souscriptions nettes de 5,4M€ entre des futures DJ Eurostoxx 50, Covéa Haut Rendement, Covéa Obligations et Covéa Euro Spread.

Sur ce mois, l'exploitation de la volatilité obligataire, au travers de futures Bund, principalement entre +1,55% et +2,10% sur le 10 ans Bund, se solde par l'ajout de l'équivalent de 3,75 points en futures Bund.

A la fin du troisième trimestre, votre fonds s'expose en conséquence aux actions, convertibles, obligations, fonds de performance absolue, monétaires et liquidités respectivement à hauteur de 51,7%, 2,6%, 28,9%, 4,9% et 11,9%.

Les marchés d'actions européennes connaissent un rebond du 29/9 au 30/11/2022. Ils tirent leur dynamique de premiers signes de ralentissement de l'économie et de l'inflation, qui s'accompagne de l'espérance d'un infléchissement de la politique de hausse des taux engagée par les principales banques centrales ; d'un allègement relatif de la politique zéro covid en Chine ; ainsi que de la qualité des publications trimestrielles et des perspectives d'entreprises.

Fin octobre, dans l'optique de réduire la présence des dérivés et de tirer parti de la hausse des taux, nous substituons 1,9% de futures et puisons dans les liquidités, pour acquérir 1% d'OAT 5,75% 10/32, ainsi que 1% d'OAT 1,75% 11/24.

Nous réitérons ce type d'opération en novembre : nous arbitrons 2% de futures Bund en faveur d'1% d'OAT 1.75% 11/24, ainsi que d'1% d'OAT 5.75% 10/32. Etant donné la progression des taux monétaires, nous cédon fin novembre des parts de dix fonds de performance absolue : en particulier, celles de Threadneedle Credit Opportunities, Pictet Atlas et Helium Fund.

Au cours de ces deux mois, le cumul d'opérations d'allers-retours sur futures Bund, dans une fourchette comprise entre +1,80% et +2,5%, se compense en termes d'exposition au 10 ans Bund.

Les principales bourses reculent continument à travers le monde, en décembre, sur fond de hausse des taux longs. Au vu de statistiques contradictoires, FED et BCE limitent le relèvement de leur taux à 50 points de base, en milieu de mois. Néanmoins, les deux banques centrales communiquent sur la durabilité de leur politique restrictive pour contrer l'inflation. L'incertitude gagne alors la majorité des investisseurs sur l'intensité de la récession qui en résultera. Parallèlement, le net desserrement de la politique zéro covid en Chine, laisse craindre un regain d'inflation, notamment via le prix des matières premières.

Nous sortons les lignes des fonds de performance absolue Candriam Risk Arbitrage et Exane Ceres. En matière obligataire, nous puisons en milieu de mois dans les liquidités pour acquérir 2% d'OAT 4,25% 10/2023. Nous exploitons activement la volatilité obligataire, au travers d'opérations d'allers-retours, sur des futures Bund: le solde net cumulé des opérations représente l'équivalent d'une acquisition de +1,5 point en 10 ans Bund. Au niveau des actions, nous cédon des parts de Covéa Actions Europe Opportunités. Nous réduisons l'exposition actions en cédant -1,35% de futures DJ Eurostoxx 50, au niveau de 3975 points.

En définitive, l'année s'achève avec des expositions sur les actions, obligations convertibles, obligations et liquidités respectivement de 51,6% (+6,2 points par rapport au début de l'année), 2,5% (-0,2 point par rapport au début de l'année), 31,3% (+ 16,9 points par rapport au début de l'année), 2,7% (-2,7 points par rapport au début de l'année), et 11,9% (-20,2 points par rapport au début de l'année).

Perspectives

L'évolution des bourses au cours des prochains mois, dérive en premier lieu, du niveau de résolution des problématiques rencontrées en 2022, qui impactent particulièrement l'inflation : guerre en Ukraine participante aux difficultés d'approvisionnements - en particulier énergétiques en Europe -, épidémie de covid en Chine – dont la résolution relancerait l'économie et les échanges du pays, mais induirait une augmentation du prix des matières premières -, ou encore niveau du ralentissement économique mondial induit par les politiques monétaires restrictives des principales banques centrales; sur ce dernier plan , le degré d'asynchronie décisionnelle de la FED sur la BCE conditionne l'évolution de la parité du change. En second lieu, le maintien de la résilience des publications et perspectives d'entreprises - en particulier dans les secteurs les plus inflationnistes - constitue le second facteur déterminant. Au-delà, les marchés porteront certainement attention au degré de soutenabilité des dettes des agents, à la mise en place de barrières non tarifaires dans les grandes régions, et pour les actions, aux effets des plans d'investissements à travers le monde, concernant des rapatriements d'activités ou de transition énergétique.

Performances OPC

En 2022, la performance de COVEA PROFIL DYNAMIQUE a été de -10,74 % pour la part C, de -10,74 % pour la part D.

La performance de son indice de référence, 55% MSCI Euro + 25% FTSE MTS 5-7 ans + 20% ESTR dividendes et coupons nets réinvestis, a été de -9,77 %.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Techniques de gestion efficace de portefeuille

Le fonds n'a pas eu recours pour l'exercice 2022, à des techniques de gestion efficace de portefeuille (par le biais d'opérations de cessions d'acquisitions temporaires de titres ou par le recours à des instruments financiers dérivés de gré à gré) et aucune garantie financière (autrement qu'en espèces), n'a été reçue à ce titre.

Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés:

Change à terme : néant

Future : 3 820 960 EUR

Options : néant

Swap : néant

En fin d'exercice, le fonds détient une position longue exposée à des obligations allemandes de maturité 10 ans via des futures Euro Bund d'échéance mars 2023 à hauteur de 38,15 millions d'euros, soit +6,62% du portefeuille.

Sur la partie actions, le fonds détient une position courte sur des futures Euro Stoxx 50 d'échéance mars 2023 pour -34,3 millions d'euros soit -5,96% du portefeuille.

Informations complémentaires (PEA, autres ...)

Néant.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Exercice des droits de vote

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Informations en matière extra-financière

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 6)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088) (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette réglementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la réglementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 6 (autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable).

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance.

Le suivi des risques en matière de durabilité est intégré dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations sur la prise en compte des risques associés au changement climatique et liés à la biodiversité

Conformément à l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, un rapport retraçant la politique de la société de gestion sur la prise en compte dans sa stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Engagements et ESG ».

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours aux opérations entrant dans le cadre du règlement SFTR au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

Rapport 2022 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2022, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (personnes au 31/12/2022) s'est élevé à 15 293 424 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 245 120 euros soit 80% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 3 048 304 euros, soit 20% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totale. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2022, 164 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 314 762 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2022.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou carried interest) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

3. Incidence de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours aux opérations entrant dans le cadre du règlement SFTR au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
COVEA FINANCE SECURITE C	11 999 973,27	23 131 144,70
COVEA ACTIONS EUROPE OPPORT I	-	14 436 107,63
COVEA ACTION FRANCE PART I	-	13 584 158,60
COVEA SELECTION UK PART I EUR	12 869 159,58	-
FRANCE 4.25% 10/25/2023	11 818 102,77	-
OAT 5.75% 25/10/32	11 326 122,30	-
FRANCE 1.75% 25/11/2024	11 318 747,22	-
COVEA FLEX ISR C ACT C	-	9 511 783,44
COVEA ACTIONS EUROPE HORS EURO	-	8 253 997,76
COVEA ACTIONS RENDEMENT	1 481 698,97	4 757 584,96

rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

COVEA PROFIL DYNAMIQUE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
COVEA FINANCE
8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement COVEA PROFIL DYNAMIQUE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - le de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



COVEA PROFIL DYNAMIQUE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



COVEA PROFIL DYNAMIQUE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



COVEA PROFIL DYNAMIQUE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.04.14 18:36:06 +0200

comptes
annuels

BILANactif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	546 872 550,24	665 893 755,21
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	36 777 905,05	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	1 786 752,00	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	506 862 938,19	663 742 226,37
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 444 955,00	2 151 528,84
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	4 660 011,55	9 916 112,39
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 660 011,55	9 916 112,39
Comptes financiers	30 890 918,25	22 635 399,31
Liquidités	30 890 918,25	22 635 399,31
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	582 423 480,04	698 445 266,91

BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	555 956 737,59	713 000 706,54
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	31 639 992,40	-8 797 405,22
• Résultat de l'exercice	-7 325 356,07	-8 665 131,21
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	580 271 373,92	695 538 170,11
Instruments financiers	1 444 955,00	2 151 542,01
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 444 955,00	2 151 542,01
Autres opérations	-	-
Dettes	707 151,12	755 554,79
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	707 151,12	755 554,79
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	582 423 480,04	698 445 266,91

HORS-bilan

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	34 329 950,00	142 288 735,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	38 150 910,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	85 254,64	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	208 187,48	64 635,13
• Produits sur titres de créances	-	2 292,29
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	293 442,12	66 927,42
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-158 010,54	-243 327,02
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-158 010,54	-243 327,02
Résultat sur opérations financières (I - II)	135 431,58	-176 399,60
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-7 411 193,84	-8 451 372,18
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-7 275 762,26	-8 627 771,78
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-49 593,81	-37 359,43
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-7 325 356,07	-8 665 131,21

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.

Toutefois : Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
 - i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc...) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
 - ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.

- Opérations de gré à gré :

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour la comptabilisation du revenu est celui du coupon encaissé.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Frais de fonctionnement et de gestion financière

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, veuillez vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part « C » : 1,25% maximum Part « D » : 1,25% maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion*	Actif net	Néant
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	2,5%
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* les frais administratifs externes sont intégralement supportés par la Société de Gestion.

Ces frais sont directement imputés sur le résultat de l'OPCVM.

L'OPCVM a pour politique d'investir majoritairement dans des OPC qui, sauf raison exceptionnelle, ne prélèvent ni frais de souscription ni commission de rachat. Ni le Gestionnaire, ni le Dépositaire, ni les Promoteurs ne conservent à leur profit une quelconque part des frais éventuels de souscription des OPC sélectionnés. En règle générale, l'OPCVM n'investit pas dans des OPC dont les commissions de souscription ou de rachat (sauf anticipé) ou les frais de gestion fixes annuels dépassent un plafond fixé dans chacun des cas à 2,5% TTC. Les commissions moyennes de souscription et de rachat supportées par l'OPCVM ne sauraient dépasser 0,50%, les commissions de surperformance des fonds sous-jacents seront limités 25%, quel que soit l'indice de référence.

Des rétrocessions de FDG sont provisionnées à chaque VL sur la base de taux communiqués par la société de gestion.

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changements intervenus :

- Mise à jour annuelle frais et performances ;
- Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie.

Changements à intervenir :

- Publication du DIC PRIIPS remplaçant le DICI ;
- Publication de l'annexe SFDR ;
- Passage en catégorie art. 8 SFDR.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Résultat : Part C : capitalisation / Part D : distribution.

Plus-values réalisées nettes : Capitalisation pour les parts C et D.



2 évolution actif net

Devise	30.12.2022	31.12.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	695 538 170,11	655 129 421,48
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	77 286 452,08	84 444 039,80
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-123 373 777,08	-79 633 040,34
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	17 495 895,79	14 092 284,25
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-991 372,28	-114 357,06
Plus-values réalisées sur contrats financiers	25 536 937,71	1 110 596,77
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-10 405 522,41	-23 927 266,68
Frais de transaction	-23 182,39	-47 238,47
Différences de change	5 830,32	684 673,46
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-95 352 207,35	53 422 632,47
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	50 951 318,77	146 303 526,12
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	146 303 526,12	92 880 893,65
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	1 829 911,68	-995 803,79
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	28 569,67	-1 801 342,01
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 801 342,01	-805 538,22
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-7 275 762,26	-8 627 771,78
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	580 271 373,92	695 538 170,11

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	36 777 905,05	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	1 786 752,00	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	34 329 950,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	38 150 910,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	36 777 905,05	-	-	-
Titres de créances	1 786 752,00	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	30 890 918,25
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	38 150 910,00	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	11 790 393,85	13 860 471,60	-	11 127 039,60
Titres de créances	-	1 786 752,00	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	30 890 918,25	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	38 150 910,00

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	972 984,85	189 944,05	271,11	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	4 660 011,55
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	3 754 265,80
Souscriptions à recevoir	905 745,75
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	707 151,12
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	604 573,93
RACHAT à payer	102 577,19
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C / FR0007019039	524 583,4244	76 402 909,50	747 430,2572	113 149 163,21
PART D / FR0010752865	8 272	883 542,58	98 002,7879	10 224 613,87
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0007019039		-		-
PART D / FR0010752865		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0007019039		-		-
PART D / FR0010752865		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0007019039		-		-
PART D / FR0010752865		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :	
PART C / FR0007019039	1,25
PART D / FR0010752865	1,25

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :	
PART C / FR0007019039	-
PART D / FR0010752865	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **491 381 430,94**

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-7 325 356,07	-8 665 131,21
Total	-7 325 356,07	-8 665 131,21

PART C / FR0007019039	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-6 488 410,55	-7 611 860,28
Total	-6 488 410,55	-7 611 860,28
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART D / FR0010752865	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-836 945,52	-1 053 270,93
Total	-836 945,52	-1 053 270,93
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	31 639 992,40	-8 797 405,22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	31 639 992,40	-8 797 405,22

PART C / FR0007019039	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	28 054 870,47	-7 728 059,07
Total	28 054 870,47	-7 728 059,07
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART D / FR0010752865	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3 585 121,93	-1 069 346,15
Total	3 585 121,93	-1 069 346,15
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 20 février 1998.

Devise					
EUR	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Actif net	580 271 373,92	695 538 170,11	655 129 421,48	597 310 107,18	512 420 550,95

PART C / FR0007019039	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	3 651 362,724	3 874 209,5568	3 784 927,5036	3 395 514,6095	3 156 447,4852
Valeur liquidative	140,76	157,7	149,55	147,68	132,39
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	5,90	-3,96	-0,27	-4,24	7,40

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART D / FR0010752865	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	649 261,9681	738 992,756	821 050,5895	894 451,5895	984 204,0795
Valeur liquidative	102,11	114,4	108,49	107,13	96,04
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	4,23	-2,87	-0,20	-3,07	5,37

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
FR0011962398	FRANCE 1.75% 25/11/2024	PROPRE	11 243 362,00	11 037 157,20	EUR	1,90
FR0010466938	FRANCE 4.25% 10/25/2023	PROPRE	11 556 596,00	11 790 393,85	EUR	2,03
FR0013344751	FRENCH REPUBLIC 0% 25/03/2024	PROPRE	2 921 990,00	2 823 314,40	EUR	0,49
FR0000187635	OAT 5.75% 25/10/32	PROPRE	9 023 138,00	11 127 039,60	EUR	1,92
Total Obligation				36 777 905,05		6,34
<i>O.P.C.V.M.</i>						
LU1505874849	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND SICAV	PROPRE	2 473,00	2 480 913,60	EUR	0,43
FR0011510056	CANDRIAM LONG SHORT CREDIT FCP	PROPRE	17 718,00	1 877 576,46	EUR	0,32
FR0000985368	COVEA ACTIONS EUROPE C	PROPRE	77 959,9734	20 366 263,45	EUR	3,51
FR0011120377	COVEA ACTION FRANCE PART I	PROPRE	192 924,00	35 289 658,08	EUR	6,08
FR0007497789	COVEA ACTION INVESTISSEMENT	PROPRE	1 110,4441	11 271 118,66	EUR	1,94
FR0000289431	COVEA ACTION JAPON PART C	PROPRE	342 597,00	11 113 846,68	EUR	1,92
FR0011208784	COVEA ACTIONS AMERIQUE MID CAP IC	PROPRE	81 977,00	7 526 308,37	EUR	1,30
FR0007022157	COVEA ACTIONS CROISSANCE C	PROPRE	77 822,00	5 606 296,88	EUR	0,97
FR0013367182	COVEA ACTIONS CROISSANCE I	PROPRE	139 988,00	15 360 883,24	EUR	2,65
FR0010567487	COVEA ACTIONS EURO I	PROPRE	41 324,00	7 180 045,00	EUR	1,24
FR0000441628	COVEA ACTIONS EUROPE HORS EURO	PROPRE	422 751,00	30 962 283,24	EUR	5,34
FR0010567529	COVEA ACTIONS EUROPE OPPORT I	PROPRE	166 325,00	37 823 968,25	EUR	6,52
FR0007483474	COVEA ACTIONS RENDEMENT	PROPRE	335 021,00	46 614 821,94	EUR	8,03
FR0013312642	COVEA AERIS PART I	PROPRE	155 733,00	17 999 620,14	EUR	3,10
FR0013312675	COVEA AQUA PART I	PROPRE	113 788,00	13 927 651,20	EUR	2,40
FR0000939969	COVEA EURO SOUVERAIN (C)	PROPRE	219 755,00	10 025 223,10	EUR	1,73
FR0000441651	COVEA EURO SPREAD PART D	PROPRE	1 142 865,00	15 360 105,60	EUR	2,65
FR0000931412	COVEA FINANCE SECURITE C	PROPRE	168 008,00	36 797 448,18	EUR	6,34
FR0000002164	COVEA FLEX ISR C ACT C	PROPRE	67 369,9612	3 413 635,93	EUR	0,59
FR0011134535	COVEA HAUT RENDEMENT I	PROPRE	105 061,00	12 065 205,24	EUR	2,08

COVEA PROFIL DYNAMIQUE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000931446	COVEA MOYEN TERME	PROPRE	185 778,00	45 114 329,52	EUR	7,77
FR0000939936	COVEA OBLIG INTER 4 DEC	PROPRE	623 888,00	18 654 251,20	EUR	3,21
FR0000289472	COVEA OBLIGATIONS C	PROPRE	49 467,3949	5 411 238,33	EUR	0,93
FR0011070762	COVEA OBLIGATIONS CONVERTIBLES PART I	PROPRE	614,00	14 602 393,60	EUR	2,52
FR0010567537	COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES SICAV ACT I 4 DECIMALES	PROPRE	51 269,00	12 922 864,14	EUR	2,23
FR0014001BL7	COVEA RENOUVEAU FRANCE IC	PROPRE	3 331,00	3 021 050,45	EUR	0,52
FR0014003YU6	COVEA SELECTION UK PART I EUR	PROPRE	22 908,00	19 820 001,60	EUR	3,42
FR0013312683	COVEA SOLIS I	PROPRE	132 492,00	17 870 520,96	EUR	3,08
FR0013312733	COVEA TERRA PART I	PROPRE	119 166,00	15 260 397,96	EUR	2,63
LU1694789378	DNCA INVEST SICAV ALPHA BONDS EUR	PROPRE	21 237,00	2 482 392,93	EUR	0,43
LU0641746143	DNCA INVEST SICAV MIURI SHS I CAPITALISATION	PROPRE	11 250,1262	1 439 228,64	EUR	0,25
LU1331972494	ELEVA UCITS FUND SICAV ABSOLUTE RETURN EUROPE FUND	PROPRE	1 193,00	1 476 898,21	EUR	0,25
LU2049492049	EXANE PLEIADE FUND 2 SICAV	PROPRE	240,00	2 787 487,20	EUR	0,48
LU1334564140	HELIUM FUND EUR SICAV	PROPRE	1 264,00	1 476 506,21	EUR	0,25
LU1460782573	HSBC GLOBAL INVESTMENT MULTI ASSET STYLE FACTORS SICAV	PROPRE	136 000,00	1 460 504,00	EUR	0,25
Total O.P.C.V.M.				506 862 938,19		87,35
Total Valeurs mobilières				543 640 843,24		93,69
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-28 569,67	-28 569,67	EUR	-0,00
Total APPELS DE MARGES				-28 569,67		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-102 577,19	-102 577,19	EUR	-0,02
	BANQUE EUR CAI	PROPRE	29 727 718,24	29 727 718,24	EUR	5,12
	BANQUE GBP CAI	PROPRE	240,46	271,11	GBP	0,00
	BANQUE JPY CAI	PROPRE	26 717 530,00	189 944,05	JPY	0,03
	BANQUE USD CAI	PROPRE	1 037 785,64	972 984,85	USD	0,17
	SOUS RECEV EUR CAI	PROPRE	905 745,75	905 745,75	EUR	0,16
Total BANQUE OU ATTENTE				31 694 086,81		5,46
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	3 754 265,80	3 754 265,80	EUR	0,65
Total DEPOSIT DE GARANTIE				3 754 265,80		0,65

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-535 421,50	-535 421,50	EUR	-0,09
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-69 152,43	-69 152,43	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-604 573,93		-0,10
Total Liquidités				34 815 209,01		6,00
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
VG170323	EURO STOXX 0323	PROPRE	-907,00	1 444 955,00	EUR	0,25
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				1 444 955,00		0,25
Taux (Livraison du sous-jacent)						
RX100323	EURO BUND 0323	PROPRE	287,00	-1 416 385,33	EUR	-0,24
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				-1 416 385,33		-0,24
Total Futures				28 569,67		0,00
Creances negociables						
Interets precomptes.						
FR0127176388	BTF 0% 17/05/2023	PROPRE	1 800 000,00	1 786 752,00	EUR	0,31
Total Interets precomptes.				1 786 752,00		0,31
Total Creances negociables				1 786 752,00		0,31
Total COVEA PROFIL DYNAMIQUE				580 271 373,92		100,00

rapport ESG

Présentation de la démarche générale de Covéa Finance

Covéa Finance est la Société de Gestion de Portefeuille (« SGP ») du groupe Covéa (réunissant les marques MMA, MAAF et GMF).

Covéa Finance positionne l'ESG comme un moyen complémentaire de maîtriser les risques embarqués dans ses portefeuilles en venant compléter et enrichir la vision traditionnelle de l'investissement basée sur des critères financiers, comptables et boursiers. La notion d'ESG apporte ainsi une réelle valeur ajoutée pour la gestion de portefeuilles.

Les grands principes

En raison de son modèle de gestion basé sur la collégialité, la transversalité, la primauté de l'allocation d'actifs sur le produit et de la recherche de performance absolue plutôt que relative, Covéa Finance a décidé d'avoir une approche globale de l'ESG dans toute sa chaîne de valeur. Etre responsable et comptable de l'argent de ses clients impose une approche graduelle et progressive dont le présent rapport rend compte pour la troisième fois.

Les grands principes structurants qui encadrent la déclinaison de l'ESG sont :

- La prise en compte de la caractéristique principale de Covéa Finance comme filiale du groupe d'assurance Covéa, c'est-à-dire l'intégration des principes de base de l'assurance à l'intérieur de la gestion financière
- La prise en compte de la stratégie financière de Covéa
- La prise en compte du modèle de gestion de Covéa Finance
- La notion de progressivité dans l'intégration de l'ESG
- La recherche d'alignement d'intérêt entre les parties prenantes

Nos politiques et engagements

Trois politiques viennent encadrer et structurer la démarche ESG de Covea Finance :

- La politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG
- La politique d'exclusion
- La politique d'engagement actionnarial

La prise en compte de l'ESG dans le processus d'investissement est inscrite dans les objectifs d'entreprise à horizon 2026, et l'ESG est inclus dans la chaîne de valeur de Covéa Finance.

Ressources internes

Deux équipes sont impliquées dans l'analyse de critères extra-financiers à Covéa Finance :

- Pour les investissements en direct en ligne à ligne dans les mandats et OPC, l'analyse est effectuée par l'équipe d'analyse financière et extra-financière à travers deux méthodologies. La première porte sur les émetteurs souverains, et la seconde sur les émetteurs privés.

L'équipe d'analyse financière et extra-financière comprend aujourd'hui 12 analystes dédiés à l'appréciation des critères de performance financière et extra-financière des émetteurs en portefeuille ou à l'étude. Ces moyens humains renforcés, couplés à l'utilisation de prestataires, permettent à Covéa Finance de couvrir un large spectre de sociétés, tant en termes géographiques qu'en termes de taille de capitalisation, en fournissant une appréciation poussée et qualitative aux équipes de gestion.

- Pour les investissements indirects à travers des fonds de fonds, l'analyse est effectuée par l'équipe de Multigestion au moyen de questionnaires globaux de sélection et d'évaluation qui comportent une rubrique extra-financière. Le premier niveau de questionnaire est destiné à la société de gestion tierce, et le second niveau est au niveau du fonds sous-jacent lui-même.

Le recours à certains prestataires apporte une expertise spécifique et ciblée qui vient compléter la méthodologie de recherche développée en interne.

Ci-dessous les prestataires de données sélectionnés :

Prestataires	Données fournies	Expertise
ISS & ISS ESG	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandations de vote et analyse - Notation ESG des émetteurs - Données sectorielles - Expertise climat - Données sur les controverses - Données charbon 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des résolutions en Assemblées Générales (au regard des exigences de notre politique de vote) - Notation d'un grand nombre d'émetteurs sur un large panel de pays - Identification des émetteurs selon les secteurs listés dans notre politique d'exclusion - Intensité et empreinte carbone, Taxonomie - Suivi de l'actualité et de la teneur des controverses - Expertise Charbon
CDP (Carbon Disclosure Project)	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse des émetteurs aux questionnaires « Climate », « Water », et « Forests » 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise environnementale
Urgewald (ONG)	<ul style="list-style-type: none"> - Global Coal Exit List (GCEL) - Global Oil & Gas Exit List (GOGEL) 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise Charbon - Expertise pétrole et gaz non conventionnels
Vigéo	<ul style="list-style-type: none"> - Données sur les controverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'actualité et de la teneur des controverses

Sur la base des informations disponibles, le poids des données calculées et des données estimées, chez notre principal prestataire ISS, est le suivant :

	Données publiées	Données estimées
Notation ESG des émetteurs	>= 85%	<15%
Armes controversées	100%	0%
Exclusions normatives	100%	0%
Activités liées au tabac	7%	93%
Activités liées aux jeux d'argent	24%	76%
Données sur les énergies fossiles	30%	70%
Taxonomie européenne	0%	100%
Données climatiques	20%	80%
Impact sur les Objectifs de Développement Durable (ODD)	<10%	>90%

Source : ISS

Pour plus d'informations sur la démarche de Covéa Finance, merci de consulter le site internet de Covéa Finance (rubrique : Engagements & ESG).

Réalisation et mise en œuvre

Composition du portefeuille

Fonds	Actif net au 30/12/2022 (M€)	Poids dans les encours de Covéa Finance	Eligibilité à une analyse ESG	Poids dans le portefeuille
Covéa Profil Dynamique	580	0,72%	Eligible à une analyse ESG*	94%
			Non-Eligible à une analyse ESG*	6%

(*) Actions, Obligations privées, Obligations souveraines, OPC

(**) Monétaire, Liquidités, Futures

Méthodologie générale applicable à la SGP

Conformément à sa méthodologie, Covéa Finance a fait le choix d'avoir une approche progressive. L'analyse ESG couvre les catégories suivantes : actions, obligations (émetteurs souverains et privés) et, depuis 2019, les Organismes de Placement Collectif (OPC) internes et externes. En 2022, 97,4% des encours totaux de Covéa Finance ont été analysés.

Au 30/12/2022, 100% des encours (ex-compte en devises/monétaires/futures, soit 6% à fin 2022) investis dans le fonds sont couverts par une analyse ESG via des questionnaires menés par l'équipe de Multigestion.

Information spécifique sur l'intensité carbone du fonds :

Au 30/12/2022, 100% des encours (ex-compte en devises/monétaires/futures, soit 6% à fin 2022) composant le portefeuille Covéa Profil Dynamique ne sont pas intégrés dans le calcul de l'intensité carbone, notamment pour des raisons de faisabilité (transparisation des fonds externes détenus dans les fonds de fonds) ou encore en raison de l'horizon court de l'investissement (monétaire).

Covéa Finance a donc choisi de ne pas publier l'intensité carbone de ce portefeuille dans un souci de représentativité (périmètre éligible au calcul trop peu représentatif : 0% du portefeuille).

Engagement actionnarial

Posséder une action donne généralement le droit à l'actionnaire de s'exprimer sur la gestion de l'entreprise. L'objectif de l'Assemblée Générale (AG) est de permettre un dialogue entre les actionnaires et le management. Ainsi l'AG représente le cadre privilégié et prévu par la loi de l'engagement et de la démocratie actionnariale.

Outre l'exercice des droits de vote, Covéa Finance considère le dialogue direct avec les entreprises comme un axe primordial de promotion d'une meilleure gouvernance, de pratiques sociales et environnementales plus responsables et d'une transparence accrue.

Exclusions

La politique d'exclusion de Covéa Finance est publiée sur le site Internet et fait l'objet d'une révision annuelle.

En conformité avec les recommandations de l'AFG (Association Française de la gestion financière), Covéa Finance exclut tout investissement direct en actions ou en obligations dans les entreprises impliquées dans les armes controversées :

- Armes biologiques au sens de la Loi n°72-467 du 9 juin 1972,
- Armes chimiques au sens de la convention de Paris (1993),
- Armes à sous munition (ASM) au sens de la convention d'Ottawa (1997),
- Mines antipersonnel (MAP) au sens de la convention d'Oslo (2008).

Au-delà de ces exclusions normatives, Covéa Finance a également défini des exclusions sectorielles :

- Covéa Finance exclut tout investissement direct en actions ou en obligations dans les entreprises impliquées dans la production ou la transformation de tabac ou de cigarettes électroniques contenant du tabac ou de la nicotine.
- Covéa Finance exclut les entreprises qui réalisent plus de 5% de leur Chiffre d’Affaires direct dans le secteur des jeux d’argent et de paris.
- Covéa Finance s’engage à exclure de ses investissements, par un abaissement progressif des seuils, les énergéticiens (défini comme les entreprises générant plus de 20% de leurs chiffres d’affaires dans la production d’électricité) et les entreprises extractrices du charbon. Les seuils s’appliquent en GW de capacité de production alimentée par le charbon pour les énergéticiens, et en Mt de capacité de production de charbon pour les entreprises extractrices, comme précisé ci-dessous :

OCDE	2020	2030	
	5 GW / 10 Mt	0 GW / 0 Mt	
Hors OCDE	2020	2030	2040
	5 GW / 10 Mt	5 GW / 10 Mt	0 GW / 0 Mt

- Pour les autres entreprises, générant une part de leur Chiffre d’Affaires grâce au charbon, Covéa Finance s’engage à exclure de ses investissements, par un abaissement progressif des seuils du chiffre d’affaires lié au charbon, les entreprises comme précisé ci-dessous :

		Palier 1	Palier 2	Palier 3
OCDE	2020	2025	2030	
	30%	15%	0%	
Hors OCDE	2020	2025	2030	2040
	30%	20%	10%	0%

- Sont également exclues l’ensemble des entreprises actives en termes de développement de nouvelles capacités charbon. Le développement de nouvelles capacités charbon peut s’entendre par de nouvelles centrales à charbon ainsi que de nouvelles capacités d’extraction. Certains projets d’infrastructures à base de charbon peuvent être réalisés dans le but de réduire les émissions de CO2 liées à la combustion. Une société sera exclue si la valeur de ses projets d’infrastructure liés au charbon dépasse le seuil de 25% des actifs corporels au bilan. Ce seuil tombera à 0% en 2030 pour les sociétés dans l’OCDE, et en 2040 pour les pays hors OCDE :

OCDE	2022	2030	
	25%	0%	
Hors OCDE	2022	2030	2040
	25%	25%	0%

Par ailleurs, la politique d'exclusion sur la partie charbon vise le charbon thermique – mais lorsque l'information n'est pas disponible, la distinction n'est pas réalisée et les exclusions concernent donc potentiellement le charbon sidérurgique (pour les extracteurs principalement). Un échéancier produit en interne permet d'identifier les entreprises concernées jusqu'à horizon 2040 et de piloter notre stratégie de désengagement qui permettra une sortie effective du charbon thermique de Covéa Finance à horizon 2040.

- Covéa Finance s'engage aussi à exclure de ses investissements, les titres investis en direct en lien avec la thématique du pétrole et du gaz non conventionnel.

La définition du pétrole et du gaz non conventionnels retenue par Covéa Finance est la suivante :

- Le pétrole et le gaz de schiste ;
- Le pétrole et le gaz issus des sables bitumineux ;
- Le méthane houiller ;
- Le pétrole extra lourd.

Elle s'étendra ensuite pour intégrer dès 2026 le pétrole et le gaz produit en Arctique

(en retenant la définition géographique établie par l'AMAP – *Arctic Monitoring and Assessment Programme*). Par ailleurs, le forage en eaux profondes et eaux ultra profondes n'est pas pris en compte dans notre définition des hydrocarbures non conventionnels, en l'absence de consensus sur les critères à retenir pour établir le seuil de profondeur.

Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

Covéa Finance n'est pas en mesure à ce stade de fournir un objectif quantitatif à horizon 2030, ni une stratégie d'alignement, mais a amorcé une réflexion en interne et des travaux préliminaires sur ce sujet.

Deux nouveaux fournisseurs de données ESG ont été sélectionnés afin de pouvoir collecter davantage d'indicateurs ESG et améliorer le taux de couverture de ces indicateurs sur l'ensemble des émetteurs présents dans nos univers d'investissement.

Pour ce faire, Covéa Finance a initié sur le premier semestre 2023 des travaux visant à construire une stratégie pragmatique en matière de lutte contre le réchauffement climatique, qui se décompose en 2 approches :

Etape 1 – approche sectorielle – qui consiste à analyser et mesurer l'impact de chacun des émetteurs de nos univers d'investissement par rapport au réchauffement climatique pour identifier à la fois les secteurs les plus néfastes, et les plus vertueux utilisés dans les stratégies d'investissement des produits de Covéa Finance. L'objectif est de pouvoir, par secteur, initier un plan d'action permettant de cibler les émetteurs présents dans nos Univers d'investissement et émetteurs en position, jouant un rôle favorable par rapport à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris dans le but de renforcer notre positionnement le cas échéant. L'idée étant de pouvoir prendre du recul concernant nos stratégies d'investissement actuelles en fonction des leviers sectoriels, et d'être en mesure d'engager une rotation des actifs maîtrisée, en douceur et toujours en lien avec nos convictions financières et extra financières.

Etape 2 – liste d'exclusion – consistant, pour les émetteurs jugés les plus néfastes au sein de secteurs spécifiques, à être intégré dans de nouvelles listes d'exclusion, applicable aux différents produits de Covéa Finance, pour éviter la prise de position futures pouvant aller à l'encontre de la trajectoire d'alignement de l'Accord de Paris fixée par Covéa Finance.

Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Intégration de la biodiversité dans l'analyse extra-financière des émetteurs

Le risque lié à la biodiversité fait partie de la notation ESG des émetteurs en portefeuille. L'évaluation porte notamment sur les politiques d'approvisionnement durable de matières premières, la gestion des risques de pollution, la préservation des ressources hydriques, la gestion responsable des déchets ou la conservation des zones naturelles protégées.

L'analyse régulière des controverses porte notamment sur les questions de pollution de zones naturelles ou sur la commercialisation de produits nocifs pour la biodiversité.

Conformément aux termes de la Convention de Rio de 1992 sur la Diversité Biologique, ces éléments seront désormais suivis et intégrés à notre méthodologie d'analyse et à notre « Due Diligence / guide du dialogue actionnarial – dialogue émetteurs ».

Objectif en matière de biodiversité

Covéa Finance n'est pas en mesure à ce stade de fournir un objectif quantitatif en matière de biodiversité, mais a amorcé une réflexion en interne sur ce sujet. Un état d'avancement de ces réflexions sera communiqué l'an prochain.

La mesure de l'impact des activités des émetteurs sur la biodiversité reste encore aujourd'hui une notion complexe pour laquelle plusieurs méthodologies de calcul sont proposées par les fournisseurs de données externes.

Compte tenu de sa taille et de l'expertise « scientifique » restreinte des équipes internes, Covéa Finance a souhaité s'orienter sur l'identification d'une méthodologie externe de mesure des risques de biodiversité, compréhensible et en ligne avec la convention sur la diversité biologique.

Différentes méthodologies de calcul (GBS, BIM, Bioscope...) sont aujourd'hui proposées sur un scope d'émetteur variable en fonction des informations sous-jacentes nécessaires à leur utilisation, par rapport à l'univers d'investissement de Covéa Finance.

C'est donc dans ce cadre que Covéa Finance souhaite sur l'année 2023, initier un plan d'action visant à :

- (i) lister et décrire l'ensemble des approches méthodologiques actuellement présentes chez ses fournisseurs de données afin de pouvoir identifier celles correspondant le plus à la philosophie de Covéa Finance,
- (ii) identifier les biais méthodologiques résiduels, et
- (iii) mesurer l'impact de nos portefeuilles et nos univers d'investissement en lien avec les méthodologies retenues.

A l'issue de cette étude, Covéa Finance se positionnera sur sa trajectoire et la définition de sa cible en termes d'amélioration à horizon 2030.

En complément sur 2023, Covéa Finance initiera sa première campagne d'engagement thématique sur la question de la Biodiversité. Les entreprises sélectionnées pour cette campagne seront choisies sur la base de 3 facteurs : la matérialité de l'enjeu de la Biodiversité sur leur activité ; leur position dans nos portefeuilles ; les entreprises les plus controversées ou les moins vertueuses sur cette thématique. Cette campagne d'engagement thématique invitera les entreprises visées à s'engager à améliorer leurs pratiques en matière de transparence et de qualité de données, et d'impact de leur activité sur les sujets extra-financiers. En effet, la communication de la part des émetteurs sur les sujets liés à la biodiversité reste encore insuffisante, et cette démarche d'engagement vise à inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques.

Cette démarche permettra à Covéa Finance de pouvoir suivre sur les prochaines années les trajectoires des entreprises sélectionnées, permettant de croiser les informations récoltées avec la méthodologie externe précédemment explicitée.

Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

La conviction de Covéa Finance, est que la prise en compte de critères ESG vient compléter et enrichir la vision de l'investissement basée sur des critères financiers, comptables et boursiers. La notion d'ESG apporte ainsi une réelle valeur ajoutée pour la gestion de portefeuilles en cherchant notamment à limiter le risque en matière de durabilité. Ce risque est défini par le Règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ». Covéa Finance estime qu'une gestion responsable, prenant en compte des critères ESG, aide à réaliser une appréciation plus globale non seulement des risques mais aussi des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

La méthodologie de notation interne Covéa Finance sur les émetteurs privés et souverains se base sur la sélection d'indicateurs spécifiques permettant (i) d'apprécier les émetteurs par rapport aux différentes caractéristiques E, S et G et (ii) d'identifier les risques de durabilité. Nous avons lancé en 2022 un programme ESG ambitieux qui vise notamment à affiner l'identification et la gestion de nos risques en matière de durabilité.

En 2023 nos travaux porteront sur

- La définition des risques de durabilité,
- L'identification des indicateurs associés auxdits risques,
- Le calcul d'un score de risque pour chaque émetteur.

Par ailleurs, Covéa Finance a mis en place en 2021 un Comité d'Audit et de Conformité (« COMAC ») afin de suivre le risque réglementaire et le dispositif de contrôle. Ce comité réunit sous la responsabilité du RCCI en charge des contrôles périodiques et de la conformité, au moins un dirigeant responsable au sens de l'article L539-9 du Code Monétaire et Financier, les deux RCCI de la société, les directeurs, chaque responsable d'une fonction de contrôle (Audit, Conformité, Contrôle Interne, Contrôle des Risques), les responsables de pôle (Gestion, Recherche, RH, Finance, Marketing-Communication, Commercialisation, Négociation...) ainsi que le responsable des Procédures.

Il se réunit au minimum trois fois par an et a pour mission de :

- partager une culture de maîtrise des risques de non-conformité vis-à-vis des enjeux réglementaires au sein de Covéa Finance
- accompagner le développement des activités de la société en apportant conseil et assistance
- piloter le programme de conformité de Covéa Finance
- assurer l'éthique financière (prévention des conflits d'intérêt, déontologie etc...).